

Le Secteur Enfance-Famille de l'ADDSEA recherche pour le Relais Parental – Site du Haut Doubs

UN(E) ASSISTANT(E) FAMILIAL(E) - H/F

L'établissement : Le Relais Parental a pour mission l'accueil et l'accompagnement d'enfants de 0 à 10 ans confiés par leurs parents, quand ceux-ci traversent des difficultés ponctuelles, périodiques d'ordre social, familial, de santé.

La mission : Dans le cadre du projet d'établissement et rattaché à la cheffe de service éducatif, l'assistant familial travaille en complémentarité avec l'ensemble de l'équipe pour assurer l'accueil de l'enfant et son bien-être. Il accueille les enfants à son domicile, est attentif à leurs besoins, leur santé et leur sécurité. Il est présent dans la vie scolaire des enfants, leur propose des activités de loisirs et culturelles. Il est autonome dans l'organisation de son travail et fait preuve d'adaptabilité liée à la fluctuation de l'activité du service qui peut répondre à des situations d'urgence.

Le public : enfants jusqu'à 10 ans accueillis en hébergement ou en journée

Le poste : à pourvoir **dès que possible**

-CDI

-Poste à temps plein

-Rémunération : selon Convention collective 1966

Le profil :

-Titulaire de l'agrément délivré par le Président du Conseil Départemental (exigé)

-DEAF souhaité

-Lieu de résidence : Pontarlier et les environs

-Permis B exigé

- Attestation d'honorabilité obligatoire

Intéressé(é) par cette opportunité ?

Merci de nous faire parvenir votre candidature à l'adresse suivante : rabiaa.mekhenfer@addsea.fr

Les candidatures internes (curriculum vitae actualisé + lettre de motivation) sont à envoyer à :
Madame MEKHENFER Rabiaa Directrice Adjointe
Relais Parental – 3 rue de terre rouge à BESANCON

**La Directrice Adjointe du Relais Parental,
R. MEKHENFER**

En cas de candidature interne, merci de transmettre votre dossier de candidature à la direction de l'établissement ou du service offrant le poste, ainsi qu'une copie à votre direction (et non plus sous couvert) et à la direction des ressources humaines. (Article 3 – 7 de l'accord collectif d'entreprise, janvier 2011).